

PEC



Parcours Emploi Compétences¹ → RESTE À CHARGE

En Ile-de-France



Pour plus d'informations,
contactez votre conseiller au 39 95
(Service gratuit + prix appel)

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) vous permet, si vous êtes employeur du secteur non-marchand ou associatif, de mettre en place un parcours centré sur l'emploi, la formation et l'accompagnement.

Pour le recrutement d'une
personne résidant en QPV³
ou ZRR⁴ (jeunes² ou adultes)

Pour le recrutement
d'une personne en
situation de handicap⁵

Pour le recrutement
d'un jeune²

Pour le recrutement
d'une personne en
difficulté d'insertion⁶

Pour un CDD à 30h
semaine avec
un salaire brut
mensuel de 1 332,5€

Votre reste
à charge
mensuel
sera de

267€

409€

467€

800€

Pour un CDD à 20h
semaine avec
un salaire brut
mensuel de 888€

Votre reste
à charge
mensuel
sera de

178€

178€

311€

355€

Selon l'arrêté n° IDF-2021-05-07-00001 du 07/05/2021
Pôle emploi Ile-de-France | IDF-E051 | Juin 2021

¹ Mobilisable pour un CDD à partir de 6 mois ou un CDI. Renouvelable en fonction de la situation du bénéficiaire. Cumulable avec l'exonération bas salaires.

² Moins de 26 ans ou moins de 31 ans en situation de handicap.

³ Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

⁴ Zone de Revitalisation Rurale.

⁵ Demandeur d'emploi bénéficiaire de l'obligation d'emploi (DEBEO), travailleur handicapé, bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé de plus de 31 ans

⁶ Demandeur d'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.